

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de l'aide au développement culturel des communes au titre de 2016 :

- d'attribuer les aides suivantes :
 - 8.000 € à la commune de Graveson en faveur du musée Auguste Chabaud,
 - 4.000 € à la commune de Saint-Martin-de-Crau pour l'organisation du Salon du Livre Jeunesse,
 - 270.000 € à la commune d'Aubagne pour sa programmation culturelle,
 - 50.000 € à la commune d'Istres pour l'organisation des Nuits d'Istres,
 - 5.000 € à la commune de la Destrousse pour l'organisation du festival « Les canailles s'envolent »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint en annexe au rapport à intervenir avec les communes d'Aubagne et Istres.

La dépense totale correspondante, soit 337.000€, sera prélevée sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 65.

à l'Unanimité
M. GAZAY ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée